

**EXTRAIT du REGISTRE du SYNDICAT**

**DECISION du PRESIDENT**

\*\*\*\*\*

**DECISION N° 06-2024 : MARCHES PUBLICS**

**P241-Mission de relevés topographiques et de localisation non intrusive de réseaux par détection et géoréférencement pour le programme de renouvellement et de renforcement de réseau 2023/2025**

**Procédure formalisée du 5 janvier 2024**

**Attribution des lots : Lot n° 1 : Société ADRE RESEAUX ; Lot n° 2 : Société GRAPHEAU ; Lot n° 3 : Société GRAPHEAU**

Le Président du SYNDICAT des EAUX DURANCE - VENTOUX,

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.5211-2, les articles L.2120-1 ; L.2124-1, L.2124-2, L.2411-1, L.2431-1 à L.2431-2, R.2172-1 à R.2172-2, R.2161-2 à R.2161-5 du Code de la Commande Publique,

**VU** la délibération n° 26-2020 du Comité syndical en date du 08 septembre 2020, donnant délégation à son Président, pour la durée du mandat, pour prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres, pouvant être passés suivant une procédure adaptée ainsi que toute décision concernant leurs avenants quand leurs crédits sont inscrits au budget,

**CONSIDERANT** que la collectivité souhaite procéder aux relevés topographiques et à la localisation non intrusive de réseaux par détection et au géoréférencement préalablement à l'exécution des travaux à réaliser dans le cadre du programme de renouvellement et de renforcement du réseau 2023/2025,

**VU** l'avis de publication sur le BOAMP le 26/11/2023 (annonce 23-164250), la mise en ligne du dossier de consultation sur la plateforme e-marchespublics.com le 27/11/2023, l'avis de publication sur le site internet du JOUE TED le 28/11/2023 (annonce 71046-2023-FR) et la publication de l'avis dans le magazine TPBM Semaine Provence du 29/11/2023 (MP21995),

**CONSIDERANT** qu'il ressort de l'analyse des offres en date 22/02/2024 que les propositions de la société ADRE RESEAUX (lot n°1) et de la société GRAPHEAU (lot n°2 et lot n°3) sont les mieux classées au regard des critères fixés par le règlement de consultation, à savoir le prix, la valeur technique et le délai,

**CONSIDERANT** que les marchés à conclure en vue de l'exécution des prestations de relevés topographiques et de localisation non intrusive de réseaux par détection et géoréférencement préalablement à l'exécution des travaux à réaliser dans le cadre du programme de renouvellement et de renforcement du réseau 2023/2025 entrent bien dans le cadre de la délégation consentie par le Comité syndical,

**DECIDE**

**D'ATTRIBUER** le lot n° 1 « P241- Mission de relevés topographiques et de localisation non intrusive de réseaux par détection et géoréférencement pour le programme de renouvellement et de renforcement de réseau 2023/2025 - Secteur géographique n° 1 : Communes de Châteauneuf-de-Gadagne, L'Isle-sur-la-Sorgue, Caumont-sur-Durance, Le Thor, Saumane de Vaucluse, Velleron » à la société ADRE RESEAUX pour un montant global et forfaitaire de 31 289 € H.T.,

**D'ATTRIBUER** le lot n°2 « P241- Mission de relevés topographiques et de localisation non intrusive de réseaux par détection et géoréférencement pour le programme de renouvellement et de renforcement de réseau 2023/2025– Secteur géographique n° 2 : Communes de Cabrières d'Avignon, Cavaillon, Cheval-Blanc, Gordes, Lagnes, Les Beaumettes, Les Taillades, Maubec, Oppède, Robion » à la société GRAPHEAU pour un montant global et forfaitaire de 54 002,90 € H.T.,

**D'ATTRIBUER** le lot n°3 « P241- Mission de relevés topographiques et de localisation non intrusive de réseaux par détection et géoréférencement pour le programme de renouvellement et de renforcement de réseau 2023/2025– Secteur géographique n° 3 : Communes de Bonnieux, Gargas, Goult, Joucas, Lacoste, Lioux, Menerbes, Murs, Roussillon, Saint-Pantaléon, Saint-Saturnin-lès-Apt, Villars » à la société GRAPHEAU pour un montant global et forfaitaire de 43 230,50 € H.T..

Cheval-Blanc, le 12 MAR. 2024

Certifié conforme au registre du Syndicat.

Le Président,

Gérard DAUDET

